



SYNDICAT_SAGE
Layon Aubance Louets

L'eau en Layon Aubance Louets

www.layonaubancelouets.fr

De l'eau, des hommes, du courage et du temps... **N°20 | Juin 2016**

Sommaire



Édit'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nos quatre syndicats de bassins versants Layon, Aubance, Louet et Petit Louet se sont unis au sein d'une même structure appelée **Syndicat Layon Aubance Louets**. Une nouvelle équipe d'élus issue de ces 4 bassins versants assure sa gouvernance. Cette fusion permet au syndicat d'être en cohérence avec le périmètre du SAGE validé par Monsieur le Préfet en juin 2014. Les objectifs restent les mêmes : **restaurer nos rivières, les milieux aquatiques, œuvrer pour la continuité écologique et améliorer la qualité de l'eau.**

À travers ce regroupement, c'est un gain d'efficacité de nos personnels et de lisibilité de notre structure auprès de nos partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire et Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

De plus, nous sommes installés depuis le 1^{er} mars 2016 dans de **nouveaux locaux**, plus spacieux à Martigné-Briand, au lieu-dit Jouannet.

La loi MAPTAM* du 27 janvier 2014 attribue de droit la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux collectivités locales, qui elles-même la transfèrent à notre syndicat. C'est une mission importante qui impose des résultats.

Cette Lettre de l'Eau est la première d'une nouvelle formule. Vous y découvrirez diverses actions et informations sur l'eau et les milieux aquatiques de notre territoire.

Bonne lecture.

Dominique PERDRIEU
Président du Syndicat Layon Aubance Louets

P.2-3

Votre syndicat de bassin versant, **mode d'emploi**

P.4-5

Les **aménagements** réalisés sur nos cours d'eau

P.6-7

Les **études et travaux** sur les milieux aquatiques prévus en 2016

P.8-9

Améliorer la qualité de l'eau

P.10

Économiser la ressource en eau

P.11-12

Des astuces pour jardiner au naturel :
le fleurissement des pieds du mur

Actualité



La **nouvelle adresse** du syndicat est la suivante :

Depuis le mois de mars 2016, le Syndicat Layon Aubance Louets a déménagé dans de **nouveaux locaux** afin de regrouper l'ensemble de son personnel dans un même lieu.



Syndicat Layon Aubance Louets

Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets

Lieu dit Jouannet - 49540 MARTIGNÉ-BRIAND

Tél. 02 41 59 86 59 - Fax 02 41 38 23 85

contact@layonaubancelouets.fr

* Loi de MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Votre syndicat de bassin versant, mode d'emploi



Le Syndicat Layon Aubance Louets a pour objet l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces principales missions sont la restauration des cours d'eau, des zones humides et la sensibilisation des agriculteurs, des viticulteurs, des particuliers et des communes à la diminution des pesticides dans l'eau. Il assure également le portage et l'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Layon Aubance Louets.

Chiffres clés

Le **syndicat** est formé par les bassins versants du **Layon amont**, du **Lys**, du **Layon moyen**, de **l'Hyrôme**, du **Layon aval**, de **l'Aubance**, du **Louet** et du **Petit Louet**.

Il regroupe **77 communes** ou communes déléguées et concerne une population d'environ **120 000 habitants**.

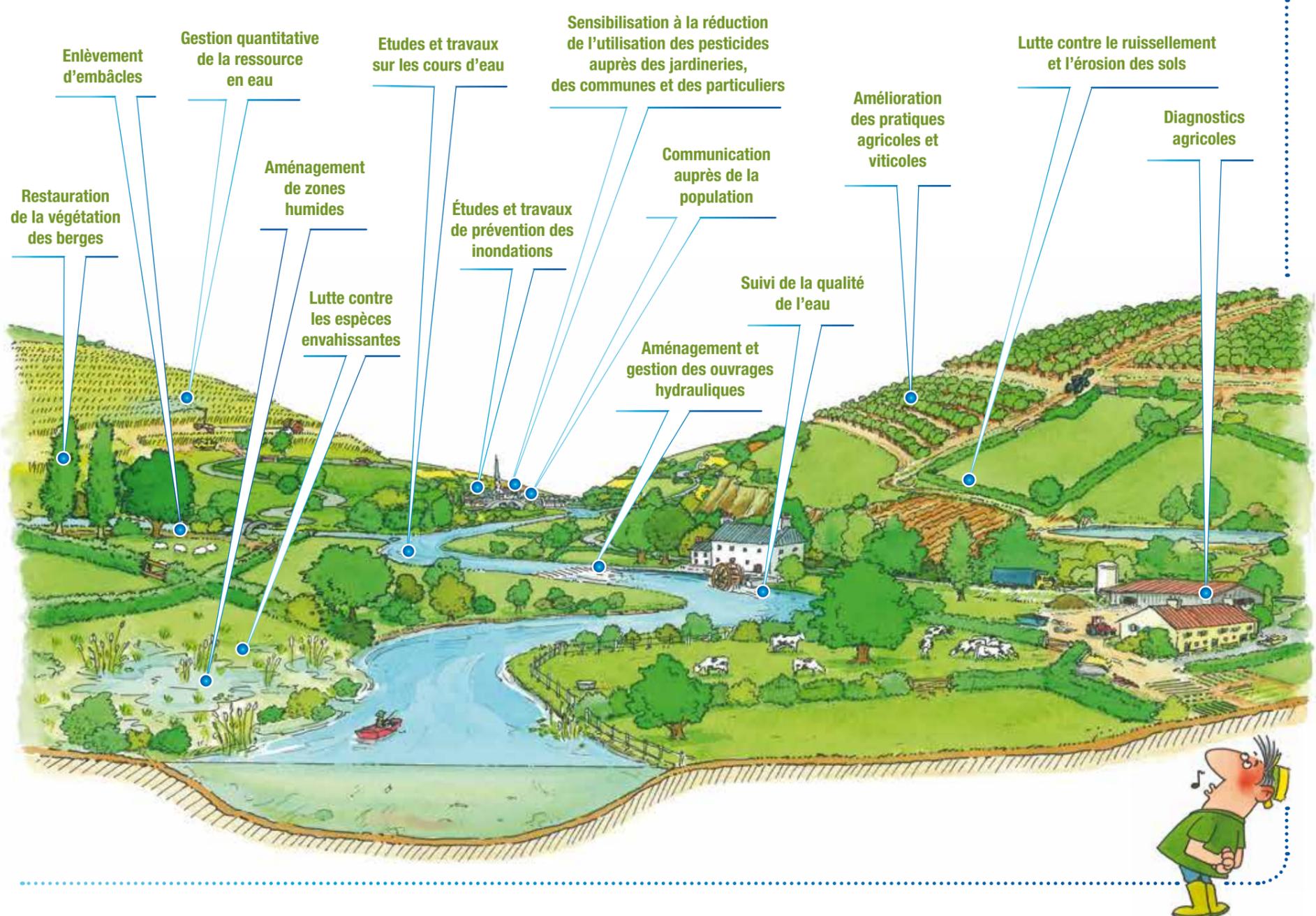
Il gère un budget global de **2,9 M€** dont 14 % est porté par les communes, soit environ 3,4 € /habitant.

Il est composé d'une équipe d'élus et d'agents territoriaux :

- **1 président**, Dominique PERDRIEU,
- **14 vice-présidents** en charge des commissions géographiques ou thématiques (ci-dessous),
- **154 délégués** titulaires et suppléants (2 par communes ou communes déléguées),
- **7 agents territoriaux**.



Les missions du syndicat



7 commissions thématiques présidées par les vice-présidents

Commission

« Milieux Aquatiques »

- Jean-Pierre BODY** élu de Chemillé-en-Anjou pour le BV* de l'Hyrôme
- Pierre BROSELLIER** élu de Blaison-Saint-Sulpice pour le BV du Petit Louet
- Jean-Jacques DERVIEUX** élu de Val-du-Layon pour le BV du Layon aval et coordonnateur de la commission
- Emmanuel GODIN** élu de Chemillé-en-Anjou pour le BV du Lys
- Serge LEFEVRE** élu de Cléré-sur-Layon pour le BV du Layon amont
- Thierry PERDRIEU** élu de Chemellier pour le BV de l'Aubance
- Christine TURC** de Rochefort-sur-Loire pour le BV du Louet
- Jean-François VAILLANT** élu de Bellevigne-en-Layon pour le BV du Layon moyen
- Michel Gazeau** Vice-président d'honneur

Commission

« Prescripteurs agricoles »

- Denis ASSERAY** élu de Grézillé

Commission

« Agriculture-Viticulture »

- Jean-François CESBRON** élu de Chemillé-en-Anjou

Commission

« Gestion quantitative de la ressource en eau »

- Jean-Pierre COCHARD** élu de Chavagnes-les-Eaux

Commission

« Jardineries et phytos zones non agricoles »

- Jean-Noël GIRARD** élu de Lys-Haut-Layon

Commission

« Prévention des inondations »

- François PELLETIER** élu de Saint-Jean-des-Mauvrets

Commission

« Communication »

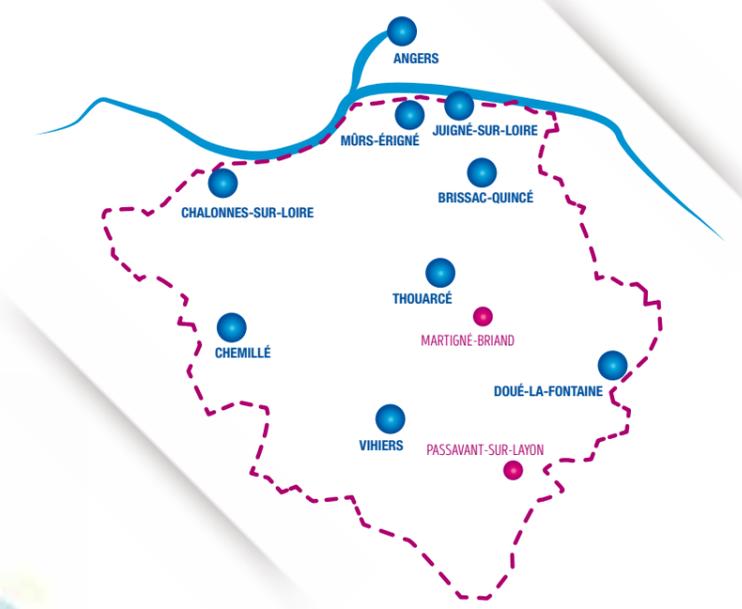
- Marie-Claire BOUTIN** élue de Brissac-Quincé

* BV : Bassin Versant

Les aménagements réalisés sur nos cours d'eau

Le Syndicat Layon Aubance Louets a réalisé des travaux d'aménagement du Layon à Passavant-sur-Layon et de déviation du Girondeau, affluent rive droite du Layon, à Martigné-Briand, en octobre 2015.

Le bon état des cours d'eau passe par la reconquête de la continuité écologique, définie par la libre circulation des organismes vivants, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques. Il passe aussi par la diversité morphologique des cours d'eau, qui se traduit par une diversité des formes du lit (succession de radiers et de mouilles), des berges (pente variable) et des écoulements (alternance de zones rapides et de zones lentes). Elle conduit à une diversité des espèces aquatiques animales et végétales.



Aménagement du Layon à Passavant-sur-Layon (en aval de l'Etang)

A Plantation de végétation

Formant une transition entre les milieux aquatiques et terrestres, la végétation des berges recèle de nombreuses fonctions biologiques et mécaniques.



F Pose de blocs épars

La pose de blocs épars contribue à diversifier les habitats aquatiques et à créer des caches et abris pour les poissons.

E Suppression du clapet

La suppression de l'obstacle créé par l'ancien clapet de la Prée permet la remontée des poissons et la circulation des sédiments.

D Rétrécissement du lit du Layon

Le rétrécissement de la largeur du lit du Layon, créé par recharge de matériaux en pied de berge, permet une accélération du courant favorable à l'oxygénation de l'eau et une augmentation de la hauteur d'eau en étiage.

B Création d'un radier

Un radier est un tronçon de cours d'eau de faible profondeur et de courant rapide. Il peut être présent naturellement dans les rivières (ex. : Passavant-sur-Layon) ou créé par la main de l'homme (ex. : Martigné-Briand) via un apport de matériaux grossiers (graviers, cailloux, pierres, blocs). Il crée une accélération du courant favorable à l'oxygénation de l'eau. Il offre également un habitat adapté aux espèces aquatiques qui ont besoin de courant et de sédiments grossiers. Il permet parfois de constituer un passage à gué.

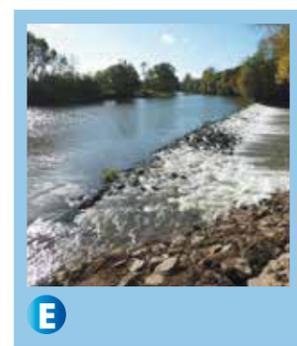
C Création des berges en pente douce et accès pour les pêcheurs

En adoucissant la pente des berges, le reprofilage sécurise l'accès à la rivière, améliore l'aspect paysager et facilite l'entretien.

Déviation du Girondeau à Martigné-Briand (La Roirie)



Les études et travaux sur les milieux aquatiques prévus en 2016



L'Aubance - Denée, Mozé-sur-Louet, Mûrs-Érigné
Travaux d'arrachage de la jussie

E

Le Louet - Denée
Étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de Trebusson et Hardas

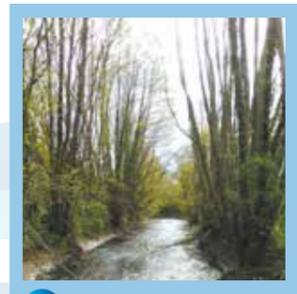
E



T

Le Louet - Chalonnes-sur-Loire, Rochefort-sur-Loire
Restauration de la ripisylve par abattage de peupliers

T



E

L'Aubance S'-Melaine-sur-Aubance, Soulaines-sur-Aubance
Étude sur la continuité écologique et la restauration morphologique entre la station d'épuration et Charreau



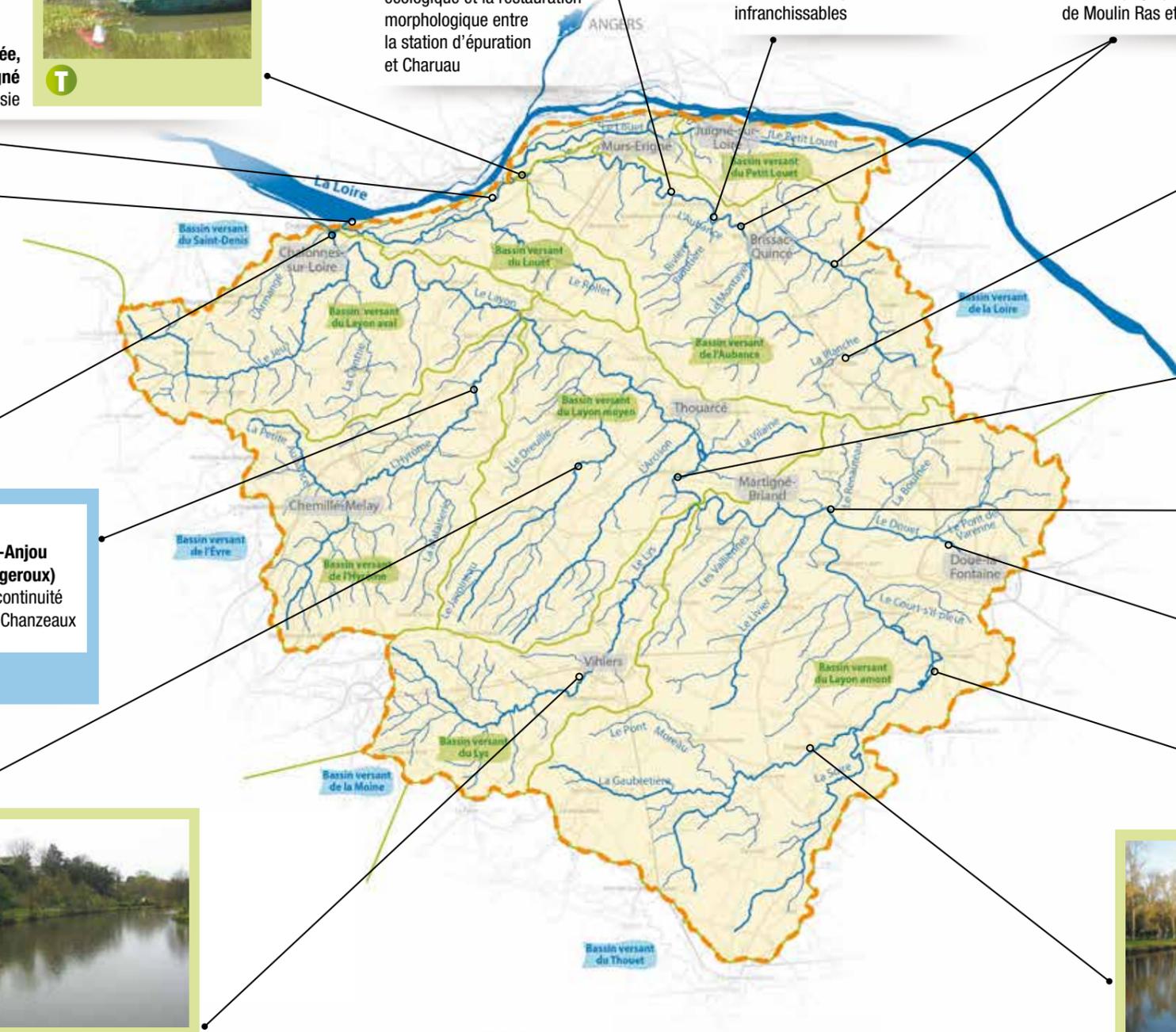
T

Ensemble des affluents de l'Aubance
Enlèvement de petits obstacles infranchissables



E

L'Aubance - Blaison-Saint-Sulpice, Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, Saint-Jean-des-Mauvrets, Vauchrétien
Profils topographiques au niveau des ouvrages du Verger, de Moulin Ras et du Patouillet



La Planche - Grézillé, Luigné, Saulgé-l'Hôpital
Restauration du ruisseau

T



T

Le Layon - Bellevigne-en-Layon, Martigné-Briand
Aménagement du Layon au moulin de Mâchelles

Le Layon - Saint-Georges-sur-Layon
Étude sur la restauration morphologique entre la Bonde et le Petit Noizé

E

Le Douet - Doué-la-Fontaine
Étude sur la continuité écologique des plans d'eau

E

Le Layon - Chalonnes-sur-Loire
Étude sur la restauration morphologique en accompagnement de l'abaissement du plan d'eau

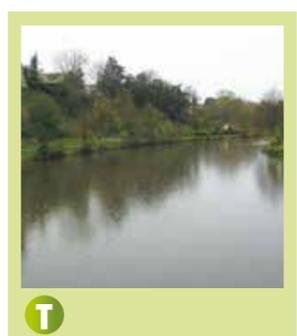
L'Hyronne - Chemillé-en-Anjou (le Gué / Frogeroux)
Étude sur la continuité écologique à Chanzeaux

E



T

Le Javoineau - Bellevigne-en-Layon
Aménagement d'un ouvrage de franchissement à la Roche-Martin

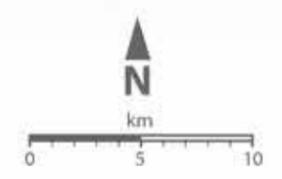


T

Le Lys - Lys-Haut-Layon
Aménagement du plan d'eau de Vihiers

Légende

- Périmètre du SAGE
- Limite des bassins versants
- Cours d'eau



E : Études
T : Travaux



T

Le Layon - Lys-Haut-Layon
Aménagement du Layon à Nueil-sur-Layon



T

Le Layon - Les Verchers-sur-Layon
Aménagement du Layon au droit de l'espace communal

Améliorer la qualité de l'eau



La réduction de l'utilisation des pesticides dans les cimetières : l'exemple de Chemillé-en-Anjou

Le diagnostic agro-environnemental d'exploitation, un outil pour accompagner les agriculteurs et les viticulteurs

Dans le cadre du SAGE Layon Aubance Louets, le Syndicat Layon Aubance Louets accompagne les agriculteurs et les viticulteurs du territoire dans l'optimisation des pratiques avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau, surtout au regard de la présence de pesticides dans les cours d'eau. Parmi les actions proposées, le diagnostic d'exploitation est un outil central et le point de départ d'une progression agro-environnementale pour les exploitations volontaires.

Il s'agit d'abord de dresser un état des lieux des pratiques quant aux différents risques de pollution sur l'exploitation :

- au **siège** (stockage et manipulation des produits),
- au niveau du **système global** (fonctionnement),
- au niveau des **pratiques de fertilisation**, de **désherbage** ou de **traitement chimique** à l'échelle de l'**exploitation** ou de la **parcelle**,
- sur la sensibilité des parcelles au **transfert des pesticides vers les cours d'eau**.



Sur la base de l'état des lieux, un plan d'actions est proposé à l'agriculteur ou au viticulteur. Le diagnostiqueur propose différentes pistes à mettre en œuvre au cas par cas en fonction des objectifs et des contraintes de l'exploitant :

- **Recommandations d'aménagements** du siège d'exploitation,
- **Techniques alternatives** au désherbage chimique (travail du sol...) et pratiques agronomiques favorables à l'environnement,
- Préconisations d'investissement dans des matériels permettant d'**améliorer les performances économiques et environnementales** et conseil sur les aides disponibles,
- **Sensibilisation au risque de transfert** des pesticides de chaque parcelle,
- **Aménagement du paysage** : enherbement des vignes, implantation de bandes enherbées, de tournières, de haies pour freiner et filtrer les écoulements issus des parcelles,

- Conversion à l'**Agriculture Biologique**,
- **Conseils** sur l'opportunité d'un engagement en **Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)**.

Le diagnostic se veut comme étant un moment de **réflexion** et **d'échange** entre l'agriculteur ou le viticulteur, et un conseiller spécialisé pour **amorcer** et **orienter le changement**. Il est prolongé 2 ans après, par un suivi au cours duquel est évaluée la mise en œuvre des recommandations.

En 6 ans, plus de 100 exploitations agricoles et viticoles ont réalisé volontairement un diagnostic. Elles représentent plus de 8 000 hectares de cultures et prairies dont près de 1 000 hectares de vigne. Ces diagnostics sont de nouveau proposés en 2016 aux agriculteurs et viticulteurs du territoire.

En réponse à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau fixé dans le SAGE Layon Aubance Louets, la commune de Chemillé-en-Anjou s'est engagée en 2009 dans la réalisation d'un **plan de gestion de l'herbe**, qui se traduit notamment par la **réduction des pesticides dans les cimetières**. Voici quelques **méthodes alternatives** utilisées par les communes déléguées pour éviter les interventions de désherbage chimique dans les cimetières.

La gestion des espaces enherbés

La commune déléguée de Valanjou a choisi de semer de la prairie fleurie pour remplacer l'enherbement ou les surfaces en gravier d'un de ses cimetières.

Cette prairie apporte en plus un peu de couleur dans cet espace très minéralisé et est fortement appréciée par les visiteurs.



La gestion des allées

• L'enherbement :

Si l'enherbement des allées représente une charge d'entretien plus importante que le désherbage chimique, cette pratique demande toutefois moins de temps qu'un désherbage thermique où les plantes indésirables ne sont pas tolérées. Ce fut la méthode utilisée par la commune déléguée de Chemillé.



• La rénovation :

La commune déléguée de Saint-Georges-des-Gardes a choisi de mettre en place un enrobé homogène sur l'ensemble des allées qui permet de réduire le nombre de raccords (qui sont autant d'espaces propices au développement des plantes indésirables).



La gestion des entre-tombes

La commune déléguée de Chemillé a choisi d'utiliser des plantes couvre-sol (ci-contre *herniaria glabra*) pour limiter le désherbage tout en apportant un peu de verdure entre les tombes.



Une communication indispensable

La remise en question de l'aménagement des cimetières s'est accompagnée d'une communication adaptée (article dans les bulletins municipaux, panneaux signalétiques...), sur l'ensemble des communes déléguées de Chemillé-en-Anjou. Ceci a permis de minimiser les incompréhensions des citoyens, et les éventuelles réticences du personnel d'entretien.



Économie de la ressource en eau :

l'exemple des Rosiéristes de la région de Doué-la-Fontaine

La région de Doué-la-Fontaine est réputée pour la production de rosiers et en est un des leaders en France.



Sans réellement parler d'irrigation, la production de rosiers nécessite des **apports d'eau à des stades précis** pour sécuriser l'opération de greffage et faciliter l'arrachage des plants en ameublissant la terre et ne pas blesser le système racinaire. Ces apports étaient réalisés en été à partir de prélèvements d'eau dans différents **ruisseaux affluents du Layon**.

ont mobilisé plusieurs financeurs dont le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine et des fonds européens. Elles ont permis de sécuriser la production de plus de 100 hectares de rosiers et pépinières et d'inscrire cette production locale dans une démarche environnementale durable par l'arrêt des prélèvements d'eau dans les rivières en période estivale.



Par ailleurs, après un cycle de production de 2 ans, la culture de rosier ne doit pas revenir sur la même parcelle avant 6 à 7 ans pour des raisons sanitaires (risque de maladie). Les producteurs de rosiers sont donc à la recherche de foncier, chaque hectare de rosier en production nécessitant une surface de 8 hectares.

Les rosiéristes et pépiniéristes du douessin sont alors confrontés à cette double problématique : **1 trouver annuellement des parcelles en échange temporaire avec d'autres exploitants agricoles ne pratiquant pas la culture de rosier**, **2 ces parcelles devant être irrigables à partir de ressources n'impactant pas le milieu naturel en période estivale**.

Dans le cadre du SAGE Layon Aubance Louets et avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture et du Syndicat Layon Aubance Louets, l'Association des Rosiéristes et Pépiniéristes du Bassin Douessin s'est investie dans la recherche de solutions afin de substituer les prélèvements estivaux. Ce sont 11 réserves d'eau de substitution - remplies en hiver et utilisées l'été - qui ont été créées pour un volume total de 36 000 m³ de stockage. Ces créations ont fait l'objet d'études environnementales et

+ d'infos...

Alexandre CHAIGNEAU

Chargé de mission environnement-eau à la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
02 41 96 77 65 - alexandre.chaigneau@maine-et-loire.chambagri.fr

Contacts

Syndicat Layon Aubance Louets
Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets

Jouannet - 49540 MARTIGNÉ-BRIAND

Tél. 02 41 59 86 59 - Fax 02 41 38 23 85

contact@layonaubancelouets.fr - www.layonaubancelouets.fr

Avec la participation de :



LOIRE ANJOU



Les semis de pied de mur : une alternative au désherbage chimique

Rappel de la loi

Pour les particuliers, les produits phytosanitaires dans les rayons des jardineries devraient être mis sous clé, dès le 1^{er} janvier 2017 et l'usage en sera interdit à partir de 2019.

Cela induit donc un changement des pratiques, et un nouveau regard sur les herbes spontanées que nous voyons réapparaître dans nos rues.



Implantation spontanée : euphorbes, marguerites, valérianes, géraniums, et érigerons

Pourquoi faire des semis de pied de mur ?

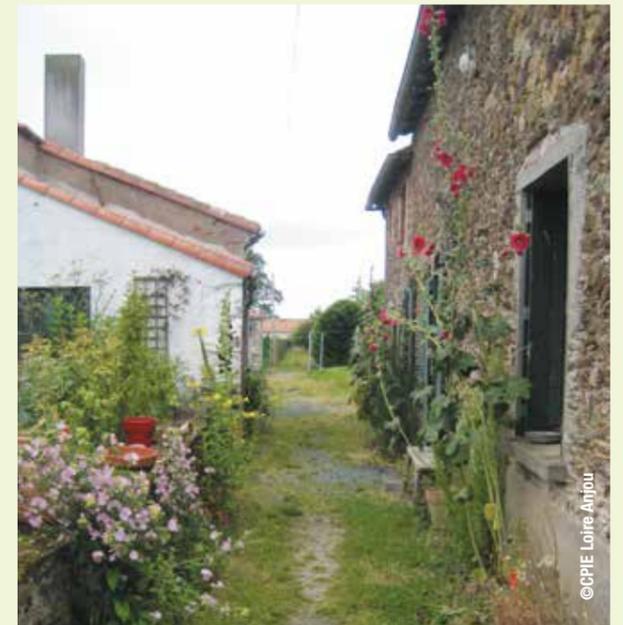
Le semis de pied de mur va limiter le temps passé à désherber manuellement, ou l'envie, encore prégnante, d'utiliser le pulvérisateur...

Ces fleurs, semées volontairement, en lieux choisis, vont prendre la place des sauvages naturelles indésirables et éviter qu'elles ne s'implantent.

Et puis, des fleurs, en pied de mur, cela embellit le cadre de vie.



©CPIE Loire Anjou



©CPIE Loire Anjou

Une végétation maîtrisée met les bâtiments et les allées en valeur

+ d'infos...

CPIE Loire Anjou

02 41 71 77 30 - contact@cpieloireanjou.fr



LOIRE ANJOU



Que peut-on semer ?

Le semis de pied de mur sera fait soit sur toute la longueur du pied de mur, soit entre les spontanées que l'on souhaite conserver.

Nous sommes dans une recherche d'esthétique et de facilité : les mélanges sont choisis pour contenir environ trente variétés différentes, avec des floraisons échelonnées, des hauteurs, des couleurs, des exigences différentes.

Mélanger les vivaces et les annuelles, permet d'obtenir des fleurs dans la durée et d'éviter les plantes indésirables.



Cosmos, Saponaires, Soucis s'implantent très aisément

Comment s'y prendre pour réussir son semis ?

Pour un résultat optimum, il faut privilégier des semis d'automne : meilleure implantation des végétaux, mais pousse plus lente. Avec un semis de printemps, on obtiendra un effet visuel plus rapide mais la levée des graines sera fonction des conditions météorologiques.

- 1 **Nettoyer le pied de mur** des éventuelles plantes indésirables présentes.
- 2 **Préparer le semis** : un mélange de sable et de graines dans un seau (1 sachet de 4 g de graines + un peu de sable pour 30 mètres linéaires).
- 3 **Dégager le pied du mur** avec un vieux tournevis par exemple sur un demi centimètre de large.
- 4 **Semer le mélange** sable/graines dans la fente dégagée.
- 5 **Balayer** si besoin les graines vers la fente.



Matériel nécessaire

Un sachet de graines bien mélangé, un vieux tournevis, un peu de sable, un balai.

Quel entretien apporter à nos semis ?

Tout d'abord, la mise en place d'un petit **panneau indiquant la présence d'un semis en pied de mur** évitera un passage de binette inutile.

En cas de **semis de printemps**, une **humidification** des semis permet une bonne levée.

Pendant l'été, en cas de sécheresse, les plantes vont faner. C'est normal. Une **petite coupe** s'impose. Elle va permettre à la végétation de **repartir à la première pluie**.

En fin d'automne : un **nettoyage au rotofil** s'impose avant l'hiver pour enlever les plantes sèches accumulées. Un balayage du trottoir sera nécessaire avec le souci que toutes les graines tombées au sol soient remises au pied du mur.

